

🇫🇷 l'Education Nationale (respect de préavis des enseignants grévistes...). Les parents seront avisés par la municipalité en temps voulu.

Fait à Réding, le 30 juin 2025

Le Maire de la Ville de Réding :

Mr Denis LOUTRE

La Directrice :

Mlle Oliveira Da Ines Mélanie

La Directrice Adjointe :

Mme SCHMITT Katia

ACCUEIL PERISCOLAIRE 3-12 Ans

TARIFS APPLICABLES AUX REDINGEOIS : à partir du 01/09/2025

Prix du repas fourni par traiteur : 6€

Quotient familial*	Forfait Matin	Midi			Forfait Soir		
Horaire d'accueil	7h30-8h20	11h35-12h15	11h35-13h35	13h00-13h35	16h20-17h00	16h20-17h30	16h20-18h30
- 6000 €	1.50€	0.65€	7.25€	0.45€	1.85€	2.25€	3.25€
De 6 000.01 à 8500	1.80€	0.95€	8.80€	0.75€	2.40€	3.10€	4.65€
De 8500.01 à 12000 €	2.10€	1.15€	9.25€	0.85€	2.60€	3.55€	5.35€
12000.01 à 16000 €	2.40€	1.25€	9.50€	0.90€	2.85€	3.65€	5.45€
+ 16000.01 €	2.65€	1.35€	9.70€	0.95€	3.10€	3.85€	5.65€

Ce tableau tient compte de la participation de la CAF

*CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL revenu net des parents avant abattements
Nbre de parts

Une majoration de 15% est appliquée sur les tarifs des extérieurs à la commune de Réding.

Accueil du Mercredi

TARIFS APPLICABLES AUX REDINGEOIS : **A partir de septembre 2025**

Quotient familial	Garderie 7h30-8h30	8h30 à 11h30 Sans repas	8h30 à 13h Avec repas
Moins de 6000 €	1.50€	4.35€	11.65€
de 6000.01 à 8500 €	1.80€	5.25€	12.25€
de 8500 .01 à 12000 €	2.10€	6.20€	13.35€
De 12000.01 à 16000€	2.40€	6.95€	14.05€
+16000.01	2.65€	7.70€	14.55€

*CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL revenu net des parents avant abattements
Nbre de parts

Une majoration de 15% est appliquée sur les tarifs des extérieurs à la commune de Réding

Accueils de loisirs

TARIFS APPLICABLES AUX REDINGEOIS : **A partir de septembre 2025**

Quotient familial	Tarif journalier De 9h à 17h	Tarif journalier De 8h30 à 17h30
Moins de 6000 €	15.50€	17.55€
De 6000.01 à 8500 €	16.70€	18.70€
De 8500 .01 à 12000 €	18€	20€
De 12000.01 € à 16000€	19€	21.5€
+ de 16000.01	20€	22.50€

De ce tarif journalier reste à déduire :

- Une participation de 3,36 euros par jour et par enfant pour toute personne ayant un n° d'allocataire CAF.
- Les bons temps libres de la CAF s'il y a lieu

*CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL revenu net des parents avant abattements

Nbre de parts

Une majoration de 15% est appliquée sur les tarifs des extérieurs à la commune de Réding.